

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

**Délibération n° 2022-74**

**Objet de la délibération : Délibération relative au vote des taux 2022 des taxes Ménages et de Cotisation Foncière des Entreprises**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** BETRANCOURT Claude donne procuration à GOMART-JACQUET Blandine, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

**Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali

**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n°2017-59 en date du 10 avril 2017 relative au vote des taux 2017 des taxes ménages et de Cotisation Foncière des Entreprises et détermination des durées de lissage ;

CONSIDERANT les taux d'imposition de taxe d'habitation et de taxes foncières et la durée d'intégration fiscale progressive de 10 ans votés par délibération du 10 avril 2017 ;

CONSIDERANT le taux d'imposition de Cotisation Foncière des Entreprises et la durée d'intégration fiscale de 10 ans votés par délibération du 10 avril 2017 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, identiques aux taux de 2021 ;

CONSIDERANT l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales n° 1259 FPU pour 2022 transmis par le SGC de Brignoles ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 avril 2022 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **de voter les taux 2022 des taxes ménages identiques à ceux de 2021 :**

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>1.95 %</b>	<b>1.95%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>10.69 %</b>	<b>10.69%</b>

Soit un produit fiscal 2022 estimé à 2 778 135,00 € ainsi réparti :

- Taxe foncière (Bâti) : 2 583 153,00 €
- Taxe foncière (non bâti) : 194 982,00 €

- **et de voter un taux 2022 de Cotisation Foncière des Entreprises identique à celui de 2021 soit 33.68% :**

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
Cotisation Foncière des Entreprises	<b>33.68%</b>	<b>33.68%</b>

Soit un produit fiscal 2022 estimé à 7 858 723,00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND